

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DES FORETS

CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE BEJAIA

Numéro d'identification fiscale : 0 995 0601 00005 50

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Conservation des Forêts de la wilaya de Bejaia informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'avis d'appel d'offres national ouvert n°02/C.F.B/S.G.D/2026, portant sur la réalisation des travaux d'**Ouverture de pistes forestières sur 20 Km**, prévus en deux (02) lots, au titre du Programme d'investissement public 2026, paru dans la presse écrite « **Al Ghad El Djazairi** » et « **l'Algérie Aujourd'hui** » du **07/02/2026**, que la procédure d'évaluation des offres, faite conformément aux critères prévus dans le cahier des charges, a fait ressortir les résultats suivants :

N° du lot	Quantité linéaire	Entreprise retenue/NIF	Note technique obtenue /50	Montant de l'offre DA (TTC)	Délais d'exécution proposés	Observation
01	12 Km	ETB TCE EGTPH TF ZOUTAT Ammar Ait Smail W Bejaia NIF 18206310022810200000	45	19.260.150,00	08 mois	Offres conformes Moins disantes
02	08 Km	EGTPH ARFI El Mebrouk Ait Smail W Bejaia NIF 18106310042515300000	26	22.288.700,00	04 mois	Retenues

Conformément aux articles 56 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et 82 alinéa 3 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires ont un délai de dix (10) jours, à partir de la date de la première parution du présent avis pour adresser leurs éventuels recours à Monsieur le Président de la commission des marchés publics de la Wilaya de Bejaia.

En application des articles 56 de la loi n°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et 82 alinéa 4 du décret sus cité, les soumissionnaires ont un délai de trois (03) jours à partir de la date de la première parution, dans la presse écrite, du présent avis pour se rapprocher de la Conservation des forêts de la Wilaya de Bejaia, afin de prendre connaissance des résultats d'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Conservateur